MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil dix-sept, le douze septembre, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
6 septembre 2017

Conseillers en exercice : 27
Présents : 20
Procurations : 3
Votes : 23

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
12 SEPTEMBRE 2017

Étaient présents les conseillers municipaux :
GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, DELAIR Patrick, MISTRAL Christiane, GAVANON Michel, BASNEL Françoise, PANCIN Pierre, ROSELLO Louis, MARTINI Geneviève, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, LAUGE Sylviane, AMAT Bruno, NIETO Corinne, MISTRAL Christelle MARCEL David, CHABAUD Sandra, BOUCHET Aurélien, ROSSI Yannick, AUBERY Jérémy.

Absents excusés et représentés :
DELILLE Nicole a donné procuration à DELAIR Patrick, DELABRE Eric a donné procuration à POURTIER Yvette, MIGNOT Brigitte a donné procuration à POUJOL Odile.

Absents excusés : RICARD André, CHABAUD Sandra, BOUCHET Aurélien, ROSSI Yannick.

Monsieur le Maire accueille les Conseillers Municipaux et ouvre la séance à 19h00.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

Nomination du Secrétaire de Séance

Adoption du compte-rendu de la séance du 11 juillet 2017.

Monsieur Le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 juillet 2017.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1. Présentation par l'architecte du projet de rénovation/extension des vestiaires du tennis (I)

Monsieur Christophe CAIRE, architecte missionné par la Commune, présente le projet de rénovation/extension des vestiaires du tennis.

2. Affaires Administratives

2.1. Application du RIFSEEP aux agents de la filière technique (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

La délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2016 relative à la mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) ne pouvait jusqu'à présent être appliquée aux agents des services

techniques puisque les montants et plafonds de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et du complément annuel n'avaient pas été publiés par les services de l'Etat. L'arrêté ministériel du 16 juin 2017 publié au journal officiel du 12 août 2017 a déterminé ces montants.
La délibération du 13 décembre 2016 sera adaptée en conséquence pour une applicabilité aux agents de la filière technique à compter du 1er octobre 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces propositions.

2.2. Modification du tableau des effectifs (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Afin de prendre en compte les évolutions de personnel, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs.
Le tableau modifié sera présenté en séance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces modifications.

2.3. Présentation du Rapport d'activité du SICAS (D)

Rapporteur : Max GILLES

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SICAS a transmis à la Commune le rapport d'activité de son établissement au titre 2016. Conformément aux dispositions du CGCT, ce rapport est présenté en séance par M. le Maire et les délégués de la Commune sont entendus par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal donne acte à M. le Maire de la présentation du rapport d'activité.

2.4. Présentation du Rapport d'activité du SIVVB (D)

Rapporteur : Max GILLES

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SIVVB a transmis à la Commune le rapport d'activité de son établissement au titre 2016. Conformément aux dispositions du CGCT, ce rapport est présenté en séance par M. le Maire et les délégués de la Commune sont entendus par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal donne acte à M. le Maire de la présentation du rapport d'activité.

3. Affaires Financières

3.1. Sollicitation d'un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

M. le Président de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence a informé la Commune de la décision du Conseil Communautaire de procéder au versement de fonds de concours à destination des communes. L'enveloppe attribuée dans ce cadre à la Commune d'Eyragues s'élève à 89 061,00 €

M. le Maire propose de financer sur ces crédits les travaux d'aménagement du quartier du Planet.

	Aménagement Quartier du Planet	
Dépenses HT	Investissements	959 850,10 €
Recettes	CA TDP	89 061,00 €
	Conseil Départemental 13	575 910,06 €

	Autofinancement	294 879,04 €

Le Conseil Municipal est appelé à approuver ce plan de financement, à solliciter l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 89 061,00 € par la Communauté d'Agglomération Terre de Provence et à autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce projet et autorise M. le Maire à déposer la demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération.

3.2. Reversement des droits de place perçus à l'occasion de la Saint Eloi à la confrérie de Saint Eloi (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Dans le cadre de l'organisation des festivités de la Saint Eloi, et suite à la perception des droits de place des forains par la Commune, il y a lieu d'attribuer une subvention à la confrérie de Saint Eloi, structure organisatrice de cette manifestation, d'un montant de 1 185,00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition.

3.3. Reversement des droits de place perçus à l'occasion de la Saint Symphorien au Comité des Fêtes (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Dans le cadre de l'organisation des festivités de la Saint Symphorien, et suite à la perception des droits de place des forains par la Commune, il y a lieu d'attribuer une subvention au Comité des Fêtes, structure organisatrice de cette manifestation, d'un montant de 2 480,00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition.

3.4. Modification de la délibération relative à la tranche 2017 du Contrat Départemental de Développement et d'aménagement (D)

Rapporteur : Max GILLES

Il est rappelé au Conseil que la Commune a conclu avec le Conseil Départemental un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement pour la période 2015-2017. Ce contrat prévoyait pour la tranche 2017 la réalisation de l'extension de la crèche municipale.
Il a été proposé au Conseil Départemental de substituer à cette opération, qui ne pourra être réalisée à brève échéance tant que la maison voisine ne pourra être acquise, l'acquisition du mas de la Chapelle pour le même montant de subvention soit 240 000 €.

Les services du Conseil Départemental ayant accepté cette substitution, il convient de modifier l'échéancier global du contrat et la tranche 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition.

3.5. Sollicitation de subvention auprès du Département au titre de l'Aide aux Travaux de Proximité (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une aide aux travaux de proximité pour les travaux de toiture à réaliser sur certains bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition.

4. Biens – Patrimoine – Travaux

4.1. Acquisition de la propriété du Mas de la chapelle : Autorisation de transfert de jouissance différé au 31 octobre 2017 (D)

Rapporteur : Max GILLES

Par délibération du 13 juin dernier, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition de la propriété du Mas de la Chapelle.
Il convient de modifier cette délibération afin de différer le transfert de jouissance au profit de la Commune au 31 octobre 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition.

4.2. Autorisation de signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un bassin de rétention avec le SICAS (D)

Rapporteur : Max GILLES

Il est proposé au Conseil d'approuver et d'autoriser la signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le SICAS pour la réalisation du bassin de rétention prévu dans le cadre de l'aménagement du lotissement Les Craux Sud.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition.

4.3. Avancement de travaux/projets (I)

4.3.1. Quartier du Planet

Monsieur Patrick DELAIR fait le point sur les travaux en cours réalisés par les entreprises BAS MONTEL et ROSSI.
Il fait part de la bonne communication entre les responsables du chantier et les riverains.
Les travaux devraient être achevés dans un délai maximum de 8 mois.

5. Divers

Madame Yvette POURTIER fait part au Conseil de l'avancement de l'élaboration du DICRIM.

Madame Madeleine JULLIAN fait part de dépôts sauvages devant la déchetterie.

Monsieur Michel GAVANON indique que la rentrée scolaire s'est bien déroulée. Se pose la question des emplois de secrétaire des écoles dans le cadre de la suppression des emplois aidés.

Le Forum des associations s'est bien passé avec 30 associations présentes.

Sur le plan de la communication, il est regrettable que le correspondant local du Journal La Provence ne diffuse aucune information relative aux évènements de la Commune.

Madame Christiane MISTRAL fait part au Conseil de la réussite de la soirée piano sous la halle du 12 août dernier à laquelle 450 personnes ont assisté. La prochaine soirée du kiosque est programmée vendredi 15 septembre à 21h00 : il s'agit du spectacle Rodéo-spaghetti.

Marc TROUSSEL indique que les travaux du city parc ont débuté et devraient être achevés courant octobre.

Madame Françoise BASNEL fait part du bon déroulement du centre aéré de cet été. Les membres de la commission sont remerciés pour leur implication dans l'organisation de la kermesse.

Elle indique que la garderie du mercredi matin accueille 26 enfants.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25

La Secrétaire de Séance | Le Maire

Yvette POURTIER | Max GILLES